

De-ci, de-là

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **37 (1949)**

Heft 768

PDF erstellt am: **19.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-266919>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les femmes s'adressent à nos autorités

Lettre ouverte à M. Kobell conseiller fédéral

« Il faut 500 femmes, chaque année, dans l'armée. S'engager dans l'armée est pour les femmes la plus belle occasion de servir la patrie. » (Les journaux).

Monsieur le Conseiller fédéral,

Votre appel pathétique aux femmes suisses a soulevé, en nous, tant de sentiments, que je m'en voudrais de ne pas vous en exprimer au moins une partie.

Trouverez-vous chaque année les 500 volontaires nécessaires à la défense du pays? C'est possible mais non certain... En effet, vous faites appel à leur esprit civique, mais vous ne parlez pas de leur donner les droits civiques qu'elles réclament depuis si longtemps.

Après une guerre qui a prouvé la valeur de la femme suisse son dévouement sans borne et son esprit de sacrifice — notre général lui-même a reconnu que, sans l'appui des femmes, l'armée suisse n'aurait pu tenir — le Département militaire fédéral ne songe qu'à leur lancer un nouvel appel sans compensation, alors que les citoyennes de tous les pays civilisés ont reçu leur certificat de maturité!

Eh! bien non, Monsieur le Conseiller fédéral, ce n'est pas suffisant. Votre appel nous choque parce que, une fois de plus, on réclame le concours des femmes tout en les maintenant dans une infériorité humiliante.

Voilà des siècles qu'elles donnent des preuves de leur patriotisme par un travail obscur et sans gloire, mais d'importance capitale. Que faut-il donc de plus à l'électeur suisse pour lui donner conscience de son égoïsme et de sa responsabilité vis-à-vis de sa compagne?

Avant donc de lancer un nouvel appel aux femmes pour qu'elles lâchent leurs occupations féminines et se mêlent à la rude vie militaire, ne croyez-vous pas qu'il serait de bonne politique de travailler l'opinion publique dans un sens favorable à l'octroi des droits civiques à la moitié de la population qui a la charge des foyers domestiques?

Les femmes sont ainsi faites qu'elles abattraient des kilomètres pour un geste courtois, pour un regard, pour une bonne parole à leur endroit, et les femmes suisses, Monsieur le Conseiller fédéral, répondraient avec beaucoup plus de spontanéité à votre appel si elles se sentaient autre chose que de la sim-

Lettre de l'Alliance à M. Rubattel, conseiller fédéral

Le 28 juin dernier, l'Alliance de sociétés féminines suisses a été invitée à envoyer une représentante à la Conférence consultative sur la diminution des subventions fédérales qui ont permis de maintenir, à bas prix, des produits de première nécessité comme le pain et le lait.

L'Alliance a adressé, alors, le 12 juillet, à M. le Conseiller fédéral Rubattel, une lettre pour le remercier d'avoir bien voulu l'inviter à cette conférence et pour définir sa position sur ce sujet:

Dans l'intérêt du maintien de l'accord de stabilisation, les cercles féminins sont aujourd'hui en principe opposés à toute augmentation des prix. On a pourtant démontré à la conférence que, en ce qui concerne le coût de la vie, le chiffre index de 163 qui avait été atteint au moment où se décida l'accord de stabilisation, était descendu. Mais, pour des raisons psychologiques, toute nouvelle augmentation serait, à notre avis, une erreur.

Il ne faut pas oublier que le pain joue un grand rôle dans les ménages des ouvriers ou des classes moyennes. Comme c'est un aliment bon marché, il est de plus en plus employé sous différentes formes, par les ménages modestes pour l'alimentation de la famille. Or, aujourd'hui, dans bien des catégories professionnelles, le revenu commence à baisser; pour ces travailleurs, il ne faut pas que le revenu réel soit encore réduit par des augmentations de prix.

Suivent des considérations sur le prix, la qualité et la consommation du pain gris, afin de voir comment on pourrait cependant ne pas négliger le problème de la réforme des finances fédérales qui est lié à toutes ces subventions, mais là, hélas! git la difficulté.

ple main-d'œuvre au service du pays. Elles sont des citoyennes conscientes de la gravité des temps, de la nécessité d'une action prompte et efficace, et qui demandent d'urgence la reconnaissance légale de leur qualité de citoyenne que vous invoquez.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'expression de nos sentiments patriotiques et féministes.

Ewyane Sennwald.

Lettre de l'Alliance au Conseil fédéral

On procède en ce moment à la révision de la loi du 30 juin 1927, qui fixe le statut des fonctionnaires fédéraux. A ce sujet, le Conseil fédéral a publié, le 20 décembre 1948, un message concernant les modifications apportées à la loi. L'Alliance de sociétés féminines suisses a adressé au Conseil fédéral ses vœux sur les améliorations qu'elle voudrait voir apporter au statut des fonctionnaires féminins. La loi de 1927 affirme en effet, en principe, que les fonctionnaires des deux sexes sont sur un pied d'égalité (art. 2, § 1); de plus, à l'art. 38, § 1 et 2, on stipule que les fonctionnaires qui répondent aux mêmes conditions doivent être rangés dans la même classe de salaires.

Or, les fonctionnaires fédérales femmes qui devraient être rangées dans la 15^{me} classe, se trouvent dans la 20^{me}; on donne pour prétexte à cette infraction que les femmes n'ont pas de charges de famille, mais les fonctionnaires masculins qui n'ont pas de charge ne sont pas pour cela relégués à la 20^{me} classe, alors? — De plus, les employés qui débütent dans la classe 23 par exemple, obtiennent très difficilement un avancement et n'atteignent pas, pour la plupart la classe 20, il en résulte une forte différence de salaire et surtout de pension de retraite. On fait aussi une exception à l'égard des femmes, puisque leur mariage autorise à les licencier. Enfin, elles peuvent difficilement se défendre parce qu'elles ne sont représentées ni dans la commission paritaire, ni dans le comité du personnel. En conséquence, l'Alliance demande:

1. que pour le même travail, les femmes reçoivent le même salaire que les hommes et qu'on laisse par conséquent tomber la différence de cinq classes infligées aux fonctionnaires féminins.

2. qu'on fasse avancer les employées à l'échelon qui correspond à un travail plus qualifié, lorsqu'elles en sont chargées d'une façon durable.

3. de ranger dans les classes 25 et 23, respectivement, les aides de bureau dont le travail correspond aux échelons I et II.

4. lorsqu'on engage des aides de bureau des échelons I et II, de prendre en considération la préparation et les facultés intellectuelles correspondantes des postulantes.

5. de veiller à ce qu'il y ait une représentation féminine équitable dans la commission paritaire et dans le comité du personnel.

Cours international de cadres

Quarante-deux déléguées de vingt-trois pays ont passé les mois de juillet et août à La Châtaigneraie près de Genève. Elles participaient au cours de formation organisé par l'Alliance universelle des Unions chrétiennes de jeunes filles pour les chefs des Alliances nationales.

L'Alliance universelle cherche ainsi à remédier au manque de cadres qualifiés, problème de l'après-guerre qui se pose à toutes les organisations chrétiennes. Bien que primitivement prévu surtout pour les chefs européens, ce cours est devenu presque universel car on a pu réunir des déléguées de Chine, de Birmanie, de Ceylan, d'Afrique occidentale, d'Australie et de Nouvelle-Zélande, d'Egypte, du Liban, ainsi que de la plupart des pays européens, du Canada et des Etats-Unis.

Il comprenait l'étude de la situation religieuse, sociale, économique et politique du monde actuel et de la place d'un mouvement de femmes chrétiennes dans celui-ci. Parmi les conférenciers, citons: Mlle de Dietrich, de l'Institut oecuménique, le Dr Tournier et le pasteur d'Espine, de Genève, le professeur Evdokimoff, de la Cimade (Paris), et M. Martin Wright du « Royal Institute of International Affairs » à Londres.

En 1948, plus de 1000 femmes et mères sont mortes du cancer dans notre pays. Au moins 800 d'entre elles auraient pu être sauvées si leur mal avait été reconnu et soigné à temps.

Ligue nationale suisse contre le cancer.

DE-CI, DE-LA

A Strassbourg.

Dans la représentation britannique au Conseil de l'Europe, qui s'est réunie en août à Strassbourg, on comptait 17 hommes et une femme, Miss Heribson.

(The Women's Bulletin).

Une diplomate.

Le gouvernement néo-zélandais ayant récemment décidé d'établir une légation à Paris, Miss Mackenzie a été nommée chargée d'affaires de Nouvelle-Zélande en France.

Une femme maire.

A Kirkland Lake, au Canada, c'est une femme qui, depuis six ans, est maire de la localité. Son mari, médecin de l'endroit, avait la conviction que chaque citoyen et citoyenne doit s'intéresser aux affaires publiques. Lui-même, complètement absorbé par sa profession, demanda à sa femme de s'acquitter de ce devoir civique, elle fit d'abord partie de la commission scolaire. Plus tard, devenue veuve, elle fut élue maire et elle exerce encore ces fonctions. Elle pense que le fait d'être une mère de famille lui a facilité sa tâche, cependant elle constate aussi que de nombreuses femmes célibataires réussissent fort bien dans leur carrière politique. (Women).

Une femme doyenne de faculté.

Mlle Laure Dupraz, depuis 1948 professeur ordinaire de pédagogie à l'université de Fribourg, dont le « Mouvement Féministe » a parlé à plusieurs reprises, a été nommée doyenne de la faculté des Lettres pour la période 1948-1950. C'est la première fois qu'une femme revêt ces fonctions en Suisse.

Y a-t-il encore des esclaves ?

Nous croyons intéressant de publier une lettre, parue dans le Rassemblement des Femmes Républicaines, qui montre que lorsqu'on donne des subventions, encore faut-il savoir dans quelles conditions on les donne et à qui on les verse.

Chère Madame,

Vous ne vous rappelez peut-être pas de moi. Amie de Mme Brunschwig, membre de l'U.F.S.F. depuis de longues années, j'ai eu le plaisir de vous rencontrer et de vous entendre souvent dans nos réunions à Paris.

Aujourd'hui, âgée et retirée, comme Mme Roux, au fond de notre Bretagne, je ne m'occupe plus de la propagande mais je reste intéressée par toutes les questions qui touchent à l'émancipation de la femme.

J'espérais qu'avec des femmes au Parlement, on ferait « du bon travail ». Je m'aperçois avec tristesse que la femme est plus accablée que jamais. Et c'est à l'occasion de l'article de M. Pierre Vinot, paru dans le Rassemblement des Femmes Républicaines du 1er juin que je me permets de vous donner mon avis... puisque vous le demandez.

A mon avis, l'article est bien intentionné, mais la question est traitée « en homme ».

Le commentaire vaut, en ce qui concerne le côté pratique; mais j'aurais préféré que l'on n'exploite pas le côté sentimental, car c'est précisément en faisant jouer cette corde qu'on exploite la femme.

Je voudrais vous dire ce que je vois de terrible au fond de ma Bretagne depuis cette loi sur les allocations familiales, la prime à la naissance, l'allocation de la femme au foyer, etc., etc.

Tout cela paraît juste en soi. En fait, c'est l'organisation châtée de l'exploitation de la femme.

Ces malheureuses qui accouchent tous les ans d'un enfant pendant 8, 10, 12, 14 ans (je peux citer des cas: oui 14 ans, l'ainé a 17 ans). Le ménage tient une ferme, sans

aide. Trouvez-vous cela humain? Calculez ce qu'ils touchent comme allocations familiales. Le mari trouve cela charmant. Tous les ans la femme produit un enfant, comme la vache à l'écurie produit un veau, et le revenu augmente d'autant.

Une autre femme accouche en disant: « Ah! 30.000 fr. qui sort de mon ventre. »

Une autre assez triste annonce un Nme héritier en perspective. On lui dit: « Oh! encore un? » — « Que voulez-vous, il fallait bien, mon mari voulait à tout prix une motocyçlette. »

Une autre, même cas: « Comment, encore un! » (Il s'agit d'un treizième). — « Ah! Madame, on n'est pas maîtresse de son corps, allez! »

Comment voulez-vous que les femmes pareillement accablées ne soient pas des esclaves? Il faut faire des rentes au seigneur et maître, le plus souvent alcoolique.

Que les femmes aiment les enfants, c'est indiscutable, mais pas pour en avoir au-delà des forces humaines.

Et si nous parlions de la « qualité » de ces enfants. Il faut voir cela de près. Anormaux, abandonnés, familles déchirées, tribunaux regorgeant d'affaires pour ce qu'il est devenu d'appeler l'enfance malheureuse mais inredressable, prisons pleines, cas d'aliénations mentales de plus en plus nombreux.

Comment une femme pourrait-elle s'occuper d'éduquer de nombreux enfants, avec les charges écrasantes de l'élevage?

De plus, beaucoup de mères travaillent; alors, ce sont les malheureuses grand-mères qui, après avoir élevé les leurs sont obligées à 70 ans de recommencer pour aider leurs filles.

C'est une situation abominable. Nous marchons avec cette rage de repopulation à une guerre certaine, à une race de dégénérés car les femmes sont épuisées et les enfants s'en ressentent.

Quant aux hommes, plus égoïstes que jamais et si souvent alcooliques!

Plus d'aide, plus de domestiques, c'est introuvable. C'est la mère qui doit travailler de jour et de nuit.

Comment réagir? ce sera difficile. Supprimer la prime à la naissance qui est une monstruosité; donner en nature, en logement, en vêtements, chaussures, layettes, payer le boulanger, etc... donner de l'aide surtout à la femme; mais pas un sou, qui ne profite ni à la mère, ni à l'enfant, mais à l'homme et le plus souvent au bistrot.

Comme disait un homme l'autre jour: « Encore deux gosses et je n'aurai plus besoin de travailler. » Voilà le but!

Je viens de lire un compte-rendu d'un livre « extraordinaire, paraît-il: « Cent millions de morts » par le sociologue Bouthouh. Lisez ses arguments, ce ne sont pas les mêmes que les miens, mais ils aboutissent à la même pensée.

J'ai perdu deux fils à la guerre de 14-18, et je me suis souvent demandé si on avait le droit de mettre des enfants au monde pour les envoyer à pareilles boucheries, quand on n'y va pas soi-même.

Et là, l'homme était sauf. Mais que dire de 40-44! Et cependant nous n'en éviterons pas une troisième.

Il y a longtemps, chère Madame, que je réfléchis à ces questions et je peux dire qu'après avoir lutté toute ma vie, sous toutes les formes pour améliorer le sort des femmes et des enfants, mes dernières années sont bien attristées par le tableau de la France actuelle. Et pas une femme pour attirer l'attention sur pareille situation!

Du sentiment? Allons donc! le mal est trop grand. Et on rétablit les apéritifs à base d'alcool! C'est à désespérer! Quelle époque!

Pardonnez-moi, chère Madame, d'être aussi pessimiste, ce n'est pas dans ma nature, mais je suis épouvantée d'un avenir... que je ne verrai pas.

Veillez croire à mon meilleur souvenir. N. Dugene.

La Société Coopérative de Consommation de Genève
a accordé le droit de vote aux femmes dès sa création. Soutenez la Coopérative par vos achats.

Pour votre jeune fille
3 trousseaux de première qualité:
Fr. 1000.—, 1500.—, 2000.—
R. SIEGRIST
Rue du Rhône 28

Tout pour économiser
LE GAZ
Cuisinières et réchauds
derniers modèles
Autocuiseurs - Grills „Melior“
Marmites à vapeur
E. Finaz-Trachsel
Boulevard James-Fazy 6

Soutenez votre Mouvement en réservant votre clientèle aux maisons et institutions qui l'utilisent pour leur publicité

...A GENEVE

ECOLE D'ETUDES SOCIALES

GENEVE
Subventionnée par la Confédération
l'Etat et la Ville de Genève
**Formation professionnelle
d'assistantes sociales
de directrices d'établissements
hospitaliers**
de secrétaires d'institutions sociales
Des auditeurs sont admis à tous les cours.
**ECOLE DE BIBLIOTHECAIRES
ECOLE DE LABORANTINES**
Pension et cours ménagers, au Foyer de l'Ecole
Progr. (50 et) et renseign.: 3, Route Malagnou

**Vous trouvez
toujours pour toutes les
bourses** un beau choix de fleurs
coupées, plantes vertes et fleuries,
bouquets et couronnes, chez

E. PREISIG Horticulteur-
Rue de Villereuse GENEVE fleuriste
Téléphone 4.94.68

Même maison :
Rue de Genève 80 - CHENE-BOURG
Téléphone 5.88.40

Larmaison du
tricot
9, rue de la Confédération
GENEVE 26, rue de Bourg
LAUSANNE

BOUVIER
le bon papeter
de la Croix-d'Or
le spécialiste
du stylo

Spécialité de chocolats suisses
Maison HOFFMANN & KOEBEL
GENEVE

8, rue du Marché (face Fusterie) TÊL. 4.25.91
22, rue du Mont-Blanc (angle rue Chaponnière) TÊL. 2.37.92

Corsets Clément
26, Rue du Marché

Toutes les dernières nouveautés
Tous les genres
Tous les prix

TIMBRES ESCOMPTE JAUNES

30^{ème} anniversaire.

Les éclaireuses suisses ont fêté le trentième anniversaire de la fondation de leur organisation dans le massif du Gothard. La présidente centrale, Mlle Ernst, et plus de 1300 éclaireuses ont écouté un discours du conseiller fédéral Etter, de nombreux délégués représentaient à la cérémonie, l'armée, la Croix-Rouge, l'Alliance de sociétés féminines suisses, etc.

Le prix du travail intellectuel

Il y a quelques années, il était courant qu'un pensionnat engageât au pair une institutrice pour passer ses journées à surveiller et à enseigner des jeunes filles. Cet abus n'a pas disparu ; des pensionnats demandent de nouveau à engager des institutrices parlant plusieurs langues au pair, alors que l'on donne fr. 150 ou fr. 200 à la cuisinière !

La politique n'intéresse pas les femmes

Mais à Wohlen (Argovie), à fin juillet, le peuple souverain, c'est-à-dire les électeurs, ne s'est pas même présenté en nombre suffisant (il en fallait 824, il y en eut 770) pour approuver les comptes communaux. C'est la deuxième fois que ce fait se produit.

Et l'on a constaté à Brunswick, lors des élections législatives de l'Allemagne occidentale, le 14 août, que le 80% des électrices se sont rendues au scrutin, alors que les hommes ne formaient que le 65% de leur total.

Une femme ingénieur agronome

Mlle Lily Blanc, originaire de Brenles (Vaud), habitant Berne, a obtenu cet été son diplôme d'ingénieur agronome à l'Ecole polytechnique fédérale.

Echos du Conseil International des Femmes

A Lugano, lors de la cérémonie officielle où étaient représentées les autorités fédérales et tessinoises, Mme Ramelli, Dr en droit, avait été chargée de saluer, au nom de ses concitoyennes, les participantes au Comité exécutif. Nous donnons ici à nos lectrices, quelques passages de son discours, traduit de l'italien.

Après avoir rappelé que le Conseil international des femmes a déjà fait apprécier son activité bienfaisante depuis plus de cinquante ans, qu'il a travaillé à la collaboration entre les peuples, entre les races et qu'il a créé, sur le plan féminin, et avant la SDN ou l'ONU, une sorte de parlement international, elle rend hommage à Mme Eder, dont l'élection à la présidence fut un honneur pour notre pays ; Mme Ramelli ajoute que, toutefois, cet honneur ne cadre guère avec certains aspects contradictoires de notre ancienne démocratie...

...qui pourrait servir de modèle à une future communauté pacifique des peuples, mais qui, d'autre part, a gardé, dans sa structure des formes cristallisées d'allure vague ment archaïques... Avouons que chez nous, le fameux péché d'Eve s'obstine à avoir les conséquences les plus durables... A bien réfléchir, notre démocratie fait étrange figure, elle est composée de citoyens extrêmement sensibles à la plus minime limitation de la liberté civique des humains qui habitent les contrées étrangères, proches ou lointaines ; ces citoyens sont par contre insensibles au fait que la moitié de leurs compatriotes ne peuvent exprimer leur avis lorsqu'il s'agit de trouver aux problèmes une solution qui impose à tous les mêmes devoirs.

...la femme tessinoise n'est donc pas indifférente parce qu'elle n'est ni candide, ni romantique... elle travaille, tenace et courageuse, là où le destin l'a placée : au foyer, aux champs, dans les écoles, les bureaux, les fabriques ; par son labeur, elle contribue vaillamment à soutenir la structure économique difficile d'un canton pauvre, trop en fermé dans ses étroites limites... mais elle a une intelligence ouverte aux choses du monde.

...Je voudrais vous faire connaître quelques femmes de nos beaux villages de montagne ou de nos bourgs épars dans la campagne accueillante, déjà si semblable à la plaine lombarde ; femmes d'un pays qui a gardé son génie intact sans se laisser influencer par les infiltrations exotiques...

En terminant, Mme Ramelli souhaite que l'exemple du Conseil International et de son travail collectif sérieux, réveille les femmes trop nombreuses qui restent passives, et trouvent comme, depuis des millénaires, le dogme de l'infériorité féminine.

Suffrage féminin

L'Association vaudoise pour le Suffrage féminin et sa section de Lausanne ont tenu en commun leur assemblée annuelle, le 2 juillet, à Lausanne, sous la présidence de Mlle A. Quinche, avocate à Lausanne, en présence d'un nombreux public. Mlle A. Quinche a rappelé l'activité de l'exercice écoulé, les nombreuses conférences organisées, les démarches faites tant auprès des autorités cantonales que des autorités communales, l'affaire de la greffière de Coinsins, qui montre à quel point notre législation retarde sur les faits ; Mme Zanchi, releva l'augmentation réjouissante du nombre des membres.

Le relèvement moral à Lausanne a fait l'objet de deux exposés fort intéressants, tous deux dictés par l'expérience, de Mme Willy Gubérin, membre de la commission féminine privée pour le relèvement moral, et de Mlle Ch. Rindlisbacher, ancienne assistante de police à Lausanne, la future directrice du bureau national des Amies de la Jeune Fille. Mme Gubérin a exposé le travail fait auprès des prostituées pour les tirer de leur milieu, leur rendre le goût du travail et de la vie normale, par des visites, des entretiens, de la compréhension et beaucoup d'amor. Mlle Rindlisbacher a com-

menté surtout la loi de 1938 sur l'internement administratif, devenue en 1946 la loi sur l'internement des individus sociaux ; elle a insisté sur les bons résultats de cette loi si discutée, qui a cependant nettoyé les rues lausannoises.

Mlle Quinche, tout en relevant les bons résultats obtenus par l'initiative privée et par la législation, a affirmé le point de vue féministe, qui ne saurait admettre que la répression ne frappe que la prostituée et non pas son client. M. le Dr Muret donna quelques renseignements sur la lutte antivénérienne et la séance se termina par un thé animé.

S. B.

Comité de liaison

La Commission de la Condition de la Femme à l'ONU, est-elle superflue ?

Le 29 juin et le 1^{er} juillet le Comité de liaison des associations féminines internationales a tenu à Genève deux séances ; on a profité de la présence, dans cette ville, des déléguées venues pour la Conférence des Organisations non-gouvernementales à l'ONU. Le comité de liaison dont le siège est à Londres et dont la secrétaire générale est Mrs Home-Peel, groupe des associations féminines dont un certain nombre ne jouissent pas d'un statut consultatif à l'ONU, c'est donc par lui que les membres de ces sociétés peuvent donner leur avis au sein des organisations consultées.

Les deux séances furent en grande partie consacrées à la discussion et à l'adoption de quelques modifications au statut du comité. Il fut aussi question d'une proposition émanant des milieux féminins anglo-saxons : étant donné que l'égalité des deux sexes est proclamée et garantie aux Nations Unies, il semble que la Commission de la Condition de la Femme n'a plus de raison d'être. Cependant, les déléguées présentes au comité, firent observer que, dans le monde, l'immense majorité des femmes ne se trouvent pas dans des conditions équivalentes à celles des hommes ; la théorie approuvée par les Nations Unies ne sera pas mise en pratique si une commission permanente n'est pas occupée à réclamer la mise en pratique des principes adoptés.

La Suisse n'est pas membre de l'ONU, mais il ne fait pas de doute que les travaux effectués jusqu'ici par cette commission ne soutiennent efficacement les efforts des femmes qui, dans notre pays essayent d'obtenir l'égalité des droits politiques.

A. W. G.

Un doctorat en théologie

Notre Faculté de théologie ne délivre pas de diplôme de docteur. Pourquoi ? Nous ne saurions le dire. D'autre part, si nous comptons plusieurs docteurs en théologie (honoris causa), il n'était, jusqu'ici, sauf erreur, jamais arrivé qu'un ancien étudiant de notre Faculté ait conquis ce grade de haute lutte.

Mlle Lydia von Auw, qui fut la première femme à conquérir la licence en théologie dans notre Faculté, et la première à recevoir la consécration pastorale dans notre Eglise — aura été aussi la première à obtenir un diplôme de docteur en théologie. Et peut-être bien qu'elle est aussi la première femme en Suisse qui soit parvenue à cet honneur. Nous l'en félicitons de tout cœur.

La thèse qu'elle a soutenue devant la Faculté de théologie de l'Université de Lausanne, le 20 juillet, avait pour sujet : « Angelo Clareno et les mystiques franciscains ». Dans la salle du Sénat, devant un nombreux auditoire, Mlle von Auw a exposé clairement son sujet ; puis elle a été « attaquée » successivement par M. Kern, directeur des Archives fédérales, un spécialiste du moyen âge, et par M. le professeur Henri Meylan. Puis le jury s'est retiré un instant, après quoi, lorsqu'il fut revenu, le doyen de la Faculté, M. le professeur Edmond Grin, a fait savoir que Mlle von Auw serait proposée aux autorités universitaires pour le grade de docteur en théologie.

C'est le couronnement d'un long effort ; nous nous associons à la joie de Mlle von Auw.

(Le Lien — août 1949).

B.

CANTON DE VAUD

Floriana Institut pédagogique privé
Pontaise 15 — LAUSANNE
Nouvelle Direction : E. PIOTET Têl. 2.92.27
● **Formation de gouvernantes-institutrices** pour familles suisses et étrangères
● **Préparation d'assistantes** pour Homes d'enfants, Colonies de vacances, Maisons de refuge, etc.
● Professeurs diplômés, Diplômes, Placement des élèves assuré.

Une profession pour nos filles

LA POUPONNIERE - LAUSANNE

Avenue de Beaumont 48
Ecole cantonale de puériculture reconnue par l'Alliance suisse des infirmières d'hygiène maternelle et infantile
forme de bonnes gardes d'enfants et de futures mères de famille expérimentées

Le Portail Blanc

WHITE GATES

English Tea-Room and Library

LA TOUR-DE-PEILZ

Tél. 5.30.27 (23 rue de St-Maurice) Arrêt du tram : « White Gates »

RESTAURANTS - TEA-ROOM

LE CARILLON

Place Chauderon - LAUSANNE

Ses repas pour toutes les bourses

Art Rustique Suisse

LAUSANNE

HELENE CUENOU, anciennement Pl. St-François 12bis
s'est installée Avenue du Théâtre 1

Les Dentelles et objets de Grugère
Les Toiles tissées à la main
Les Poteries et bibelots faits en Suisse
Les Blouses et tabliers bernois
Les Bois sculptés et les peulles tessinoises.

Spécialité : La fiche comptable

Imprimerie Th. Eberhard



LAUSANNE
Terreux 8
Téléphone 23383

Emissions radiophoniques (aout)

La femme et les temps actuels, à 18 h. 30.

Lundi 12 septembre : Quelques instants avec Anne Lissac.

Mercredi 14 septembre : Une profession féminine.

Samedi 17 septembre : Micromagazine de la femme (14 h.).

Lundi 19 septembre : La femme en Hollande, quelques instants avec Greep Drewes.

Congrès

7-14 septembre, Hôtel de l'Observatoire, à St-Cergue (Vaud) Suisse

Union mondiale des organisations pour la Paix. Sont invitées à se faire représenter toutes les sociétés qui travaillent en faveur de la paix et qui étudient les divers problèmes entretenant l'hostilité entre les hommes : répartition des ressources alimentaires, armement et désarmement, moralité et ordre mondial ; l'opposition entre l'est et l'ouest sera évoquée dans ces diverses discussions.

12-17 septembre, à Berne, Université
IX^{ème} Congrès international de Psychotechnique.

Le secrétariat permanent de cette organisation est à Berne, Thunstrasse 35, Mme Dr Fr. Baumgarten, privat-docent, en est la secrétaire générale — Les sujets qui seront traités au cours de ce congrès sont extrêmement pratiques : il s'agit d'étudier comment on peut, par le moyen des tests, analyser les facultés et les capacités des individus, cette étude mène à l'analyse des aptitudes nécessaires pour les diverses professions, à la formation professionnelle, à l'orientation professionnelle, mais on n'oubliera pas la psychotechnique scolaire et universitaire.

Les psychologues veulent contribuer aussi à la collaboration internationale. Nous espérons pouvoir fournir à nos lectrices quelques-unes des conclusions arrivées auxquelles les congressistes seront attirés.

Imp. NATIONALE r. Alfred-Vincent 10, GENEVE

POMPES FUNÈRES OFFICIELLES

de la Ville de Genève, Carouge et Lancy

5, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5, au 1^{er}

Téléphone : 4.32.85 (permanent)

EN CAS DE DÉCÈS

s'adresser au téléphoniste de suite à l'adresse ci-dessus
FORMALITÉS GRATUITES

